

Villabé, le 27 février 2025

**Réunion Du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

VENDREDI 7 MARS 2025

A 19H30

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024.
 3. Convention de partenariat avec l'association Les Médiévales MC.
 4. Bilan annuel des opérations immobilières 2024.
 5. Rapport d'orientation budgétaire et de développement durable 2025.
 6. Rapport annuel d'activité GPS 2024.
 7. Rapport annuel Développement Durable GPS 2024.
 8. Motion relative au projet de la société APRR A6.
 9. Motion Département du groupe Bien Vivre à Villabé.
 10. Motion Département du groupe Agir Pour Villabé.
- Questions orales.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

